ACPM.
Pour l'avancement des soins de santé

L'HIROC, la SOGC et l'ACPM unissent leurs forces dans un partenariat avec Salus Global

DOCUMENT D'INFORMATION

Au moment d'accéder au titre d'actionnaire de Salus Global, l'Association canadienne de protection médicale (ACPM) se joint à la Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC) et à la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) pour annoncer fièrement une nouvelle collaboration visant l'amélioration de la sécurité des soins obstétricaux et périnataux au Canada.

Partenaires de la sécurité des soins

ACPM. Pour l'avancement des soins de santé

HIROC

SOGC

Salus GLOBAL
Collaborer pour améliorer la vie.

1. D'où vient cette collaboration entre l'HIROC, la SOGC et l'ACPM?

Cette collaboration repose sur l'engagement commun des trois associés envers l'avancement de la sécurité des soins obstétricaux et périnataux au Canada.

Ce partenariat renforcé s'appuie sur de nombreuses années d'efforts concertés visant l'amélioration de la sécurité des soins. Par exemple, l'ACPM a déjà copublié une recherche sur les forces et les défis dans le domaine des soins obstétricaux, qui se fondait sur son expérience médico-légale, ainsi que sur les données et les connaissances de l'HIROC et de Salus Global, entre autres.

Grâce à leurs données, leur expérience et leurs connaissances respectives, l'HIROC, la SOGC et l'ACPM comprennent très bien les facteurs qui sous-tendent la sécurité des soins médicaux. Cette mise en commun du savoir permettra à Salus Global, déjà un chef de file des programmes de sécurité obstétricale et périnatale, d'aider encore plus les organisations de santé et les équipes interdisciplinaires à obtenir de meilleurs résultats cliniques, opérationnels et économiques.

2. Qu'est-ce que le programme AMPRO^{OB}?

AMPRO^{OB} de Salus Global est un programme exhaustif d'amélioration du rendement s'étalant sur plusieurs années qui instaure une culture de sécurité des patients au sein des unités d'obstétrique. Il compte quatre composantes : un soutien pratique offert aux équipes hospitalières; un cadre d'ACQ; un processus fondé sur des données probantes; et une plateforme en ligne qui offre des services de gestion de projet, du contenu clinique et des outils.

Le programme respecte les phases qui sous-tendent les principes d'une organisation à haute fiabilité : développement des compétences; transfert à la pratique; développement de la capacité; mesure des résultats; évaluation de la valeur. Au cours des 15 dernières années, ce programme a rehaussé la sécurité des soins et réduit le nombre d'événements indésirables dans plus de 300 hôpitaux en Amérique du Nord (dont la plupart des hôpitaux du Canada).

3. Comment le programme AMPRO^{OB} améliore-t-il la sécurité des soins obstétricaux et périnataux?

AMPRO^{OB} est un programme exhaustif d'amélioration du rendement et de la sécurité des patients s'étalant sur plusieurs années qui s'adresse aux équipes obstétricales interprofessionnelles. Il crée, améliore et soutient un milieu de travail qui élimine les cloisonnements professionnels autonomes, la hiérarchie organisationnelle, les lacunes dans la communication et le travail d'équipe non coordonné. Le changement est progressif, ce qui assure l'intégration d'une culture de sécurité à la pratique. Parmi les améliorations qu'a permises le programme, on trouve la durée de la ventilation s'avérant nécessaire chez les nouveau-nés, la baisse de la morbidité infantile grave, la diminution du nombre de déchirures ou lacérations chez les mères et la réduction de l'hospitalisation. Les hôpitaux ont été à même de réduire le nombre d'admissions à l'UNSI et de déclenchements du travail par convenance, et d'améliorer la satisfaction des patientes et la satisfaction au travail, entre autres.

4. Comment l'entrée en scène de l'ACPM améliorera-t-elle l'accès au programme AMPRO^{OB}?

Ce qui distingue le programme AMPRO^{OB}, c'est sa capacité d'améliorer le travail d'équipe et la communication entre les diverses disciplines, entraînant ainsi l'obtention de meilleurs résultats cliniques, opérationnels et économiques. Pour être efficace, le programme a besoin de l'engagement actif de tous les professionnels de l'équipe, y compris celui des médecins. Forte de ses 100 000 médecins membres, l'ACPM bénéficie d'une relation sans égale avec les médecins du Canada, laquelle est fondée sur la confiance et le respect.

L'ACPM tirera parti de cette relation pour discuter avec les médecins et favoriser la participation au programme AMPRO^{OB}. Elle fera également appel à ses connaissances et à sa compréhension des besoins des médecins pour contribuer à l'amélioration du programme AMPRO^{OB}, et en accroître la visibilité auprès de tous les membres des équipes d'obstétrique. À terme, l'entrée en scène de l'ACPM aidera le programme AMPRO^{OB} à exercer un effet encore plus important sur les équipes interprofessionnelles des hôpitaux du pays.

5. Les soins obstétricaux sont-ils non sécuritaires?

Quelque 380 000 naissances sont dénombrées chaque année au Canada. La majorité des naissances se déroulent en toute sécurité, ce qui témoigne de la qualité élevée des soins obstétricaux et des compétences des professionnels de l'obstétrique et de la périnatalité. Des incidents liés à la sécurité des patients surviennent pourtant. Quoique rares, de tels incidents peuvent être associés à des résultats néfastes pour les patients. L'HIROC, la SOGC et l'ACPM unissent leurs forces dans un partenariat avec Salus Global afin d'aborder la problématique que posent ces rares incidents et de contribuer à en diminuer la fréquence, pour ainsi améliorer la sécurité des soins prodigués aux mères et aux nouveau-nés partout au pays.

6. Quelle est la nature de ce partenariat?

L'HIROC, la SOGC et l'ACPM détiennent dorénavant des parts égales de la société Salus Global (l'ACPM s'étant portée acquéreur du tiers des actions de Salus Global). L'ACPM détient deux des huit sièges au conseil d'administration; les deux autres organisations partenaires détiennent également deux sièges chacune, tandis que les deux sièges restants sont détenus par des représentants indépendants nommés par le conseil.

7. Avec qui puis-je communiquer pour obtenir plus de renseignements?

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec

- **Association canadienne de protection médicale :** Noella LeBlanc, *Gestionnaire*, *Service des communications,* media@cmpa.org
- **Healthcare Insurance Reciprocal of Canada :** Philip De Souza, *directeur, Communications et marketing,* 416-730-3016, pdesouza@hiroc.com
- **Société des obstétriciens et gynécologues du Canada :** Anne Trueman, *directrice, Communications,* 613-617 7074, atrueman@sogc.com
- **Salus Global :** Heidi Ludwick, *directrice, Marketing et communications organisationnelles,* 416-704-7284, heidi.ludwick@salusglobal.com

© ACPM 2022 08/22